



## Compte-rendu A.G.O du dimanche 15 octobre 2017

### ORDRE DU JOUR

1. Lecture et vote du rapport moral relatif à l'exercice 2017
2. Rapport financier et approbation des comptes au 09/10/2017
3. Quitus au Bureau de l'exercice 2017
4. Renouvellement du conseil d'administration
5. Questions diverses
  - projet de loi concernant l'aéromodélisme- lettre d'information de la FFAM
  - informations concernant les subventions provenant de Terres des Confluences

*Le président déclare la séance ouverte à 10h10 et présente le rapport moral relatif à l'exercice 2017*

#### 1. Rapport moral exercice 2017

- Participation au téléthon de Moissac en décembre 2016. La vente des planeurs proposés a rapporté environ 80€.
- en février, Raymond TIGNOL a participé dans le cadre du CDAM a un stage de formation d'animateur.
- La journée Inter-club a été aussi la journée de passage des Ailes, Brevets et QPDD. Il y a eu beaucoup de participants et de nombreux clubs environnants étaient représentés. 18 Ailes, Brevets et QPDD ont été passés, tous avec succès.
- Après 8 ans d'intervention auprès des collégiens, Raymond TIGNOL intervenant au collège Jean de Prades à Castelsarrasin et Rénauld RAYMOND intervenant au collège Jeanne d'Arc à Moissac arrêtent leurs activités.
- Cette année le club n'était pas présent aux forums des associations de Moissac et de Castelsarrasin. Deux raisons expliquent cette décision, d'une part le manque de moniteur au sein

du club pour assurer l'écolage en cas de demandes de jeunes et d'autre part le retour chaque année quasi inexistant de personnes intéressées.

### **Vote du rapport moral à l'unanimité**

#### **2. Rapport financier exercice 2017**

Solde à la fin de l'exercice précédent (25 septembre 2016) : 8 456.58€

Solde à la fin de cette exercice (09 octobre 2017) : 8 982.58€

Le Trésorier rappelle que les revenus sont en baisse Ils sont issus de trois sources :

- les cotisations des membres
- les subventions
- les primes

Chacun de ses trois pôles a diminué. Cette tendance devrait se renforcer l'année prochaine de par les subventions annoncées à la baisse et les primes de la FFAM qui devraient être moindres de par la diminution des effectifs et l'arrêt des interventions en collège.

Les dépenses sont inférieures de façon significative à l'exercice précédent de par le fait qu'il n'y a pas eu de travaux ni d'investissement important cette année.

le bilan de l'exercice présente un solde positif de 448.60€

### **Vote du rapport financier : à l'unanimité**

#### **3. L'Assemblée donne quitus au Bureau pour les rapports financier et moral de l'exercice 2017.**

#### **4. Renouvellement du conseil d'administration**

Conformément aux statuts de l'association, un Conseil d'Administration d'au moins 6 membres doit être élu. Il est renouvelable par tiers tous les ans.

Un membre du Conseil d'Administration a manifesté le désir de quitter le Conseil d'Administration et ses fonctions au sein du bureau. Il s'agit de monsieur Raymond TIGNOL, Président.

Le mandat de monsieur Thomas AMORY arrivant à son terme il devra donc être remplacé.

Après appel à volontaires pour participer au Conseil d'Administration, le vote s'effectue à mains levées.

les adhérents suivants ont été élus à l'unanimité au Conseil d'Administration :

- Bruno ZIROTTI
- Eric SARGHAT

Après son élection le Conseil d'Administration s'est réuni pour procéder à la composition du bureau.

La fonction de Président a été attribuée à HUNTZ Jean Jacques  
La fonction de Trésorier a été attribuée à RAYMOND Rénaud.  
La fonction de Secrétaire a été attribuée à MARROU Laurent

Le Conseil d'Administration a fixé la cotisation au club à 25€.

La composition du bureau a été communiquée aux adhérents à la suite de la réunion du Conseil d'Administration achevée.

## 5. Questions diverses :

### **- Projet de loi concernant l'aéromodélisme- lettre d'information de la FFAM**

Le Président a reçu un courrier de la FFAM informant d'un projet de loi relatif à la pratique de l'aéromodélisme. Une synthèse est faite par le Président :

Il est envisagé que chaque licencié devra fournir un certificat médical l'autorisant à pratiquer notre activité. Toutefois ce certificat ne sera pas obligatoire pour les licenciés ne pratiquant pas de compétitions. En cas de compétition il sera obligatoire et valable trois ans.

Tout modèle quel qu'il soit dont la masse est supérieure à 800g devra être déclaré pour être enregistré afin de recevoir une immatriculation qui devra être visible sur chaque aéronef.

Il est envisagé une formation liée à l'usage de l'espace aérien, avec un examen final. Le tout se faisant sur internet.

Les jeunes de moins de 14 ans seront autorisés à voler que si ils sont en possession d'un certificat d'aptitude délivré par la DGAC. Ceux qui n'auront pas ledit certificat ne pourront voler que sous la tutelle d'un adulte breveté.

les drones devraient être équipés d'un limiteur d'altitude.

### **- Informations concernant les subventions provenant de Terres des Confluences**

La communauté de communes Terres des Confluences nous a attribué cette année une subvention de 300€ (l'an dernier, elle était de 600€) accompagnée d'un courrier précisant "*toutefois pour les années à venir, les règles d'octroi vont être établies sur la base de certains critères (association en lien avec les compétences de la communauté de communes, intérêt communautaire, projets proposés,...)*". Dès que le groupe de travail aura rendu ses conclusions, nous ne manquerons pas de revenir vers vous.

Attendons ces conclusions.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare que la séance est levée à onze heures trente.*